



Aux Secrétaires des Associations Sportives

S/c de M. le Chef d'Établissement

Rennes le 27 janvier 2017

Cher(e)s collègues,

Le championnat d'**académie de SPORTS COLLECTIFS Equipes d'Etablissement LYCEES** se déroulera

le Mercredi 8 février 2017

à LORIENT et agglomération

Accueil et regroupement : 10h30 - gare routière HENNEBONT (56)
Avenue de François Mitterrand

Responsable de la compétition : M. Yann PESCHARD 06 35 56 34 66
Responsable de l'organisation : M. Yannick SELLIN 06 13 39 72 43

Règlement : fiches régionales et nationales, règlement fédéral UNSS consultables sur OPUSS.

- La conformité des équipes sera vérifiée lors de l'inscription en ligne et lors de l'accueil dans les salles à Lorient.

Catégories d'âge : Lycées filles, Cadets, Juniors garçons Niveau : Equipes d'établissement

Modalités de participations : Qualification départementale : la liste des équipes qualifiées sera diffusée à l'issue des championnats départementaux

Qualification : 1 équipe par catégorie d'âge et de sexe qualifiée pour les inter-académiques.

Rappel du règlement Jeune Officiel :

- **Chaque équipe devra se présenter avec un jeune arbitre certifié de niveau départemental minimum. En cas d'absence, l'équipe ne sera pas classée et ne pourra prétendre à une qualification inter-académique.**
- Il peut être joueur si quatre équipes sont présentes lors du tournoi et si les matchs ne se jouent pas simultanément. Il ne peut pas être joueur s'il est d'une autre association sportive.
- Dès la phase Inter-académique, en cas de défaut de jeune arbitre de niveau académique, l'équipe ne pourra jouer et donc être qualifiée pour la suite de la compétition.

Les équipes se présenteront avec leur fiche d'équipe remplie (imprimé des participants et JO via le site OPUSS). En cas d'absence de photo, un justificatif d'identité sera exigé. **A défaut de présentation, le licencié ne pourra participer à la compétition (règlement fédéral UNSS).**

Inscription en ligne obligatoire sur OPUSS avant le lundi 6 février à 16 heures.

Bonne compétition à tous.

Yann PESCHARD
DRA UNSS Bretagne

**Service Régional
Académie de
RENNES**

7 rue du Clos Courtel
35050 Rennes cedex 9

sr-rennes@unss.org

Objet :
**Championnat
d'académie de
Sports Collectifs
Equipes
d'Etablissement
LYCEES**

Dossier suivi par :

Yann PESCHARD

☎ 06.35.56.34.66

Monique KHEMICI

☎ 02.99.27.05.39



DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

10h30 Accueil et pointage des équipes à la gare routière d'HENNEBONT.

11h00 Accueil sur les sites.

Dans les salles, le respect des installations est impératif (les établissements tenus responsables de dégradations ou salissures en assureront l'indemnisation)

- . Remise des fiches d'équipe
- . Attestation de fonctionnement dérogatoire si votre établissement est concerné
- . Vérification des licences
- . Tirage au sort de l'ordre des matchs.
- . Echauffement.

Regroupement Jeunes Officiels

Vérification de la validation départementale. En cas d'absence, l'équipe est déclassée et perd l'ensemble de ses matchs. Si aucun JO ; un élève de l'équipe est alors tiré au sort avant le match pour arbitrer.

11h15 QCM (12 questions) à faire passer aux arbitres sur feuilles

11h45 Début des rencontres avec protocole de début de match.

16h15 Horaire indicatif de fin des rencontres (à ne pas considérer comme heure de départ des cars).

Valorisation des Jeunes Officiels, Remise des récompenses.

Aide au rangement et à la propreté des lieux.

Remise des médailles avec protocole dans chacune des salles

Retour des cars sur le site d'accueil.

17h00 Retour dans les établissements

CONSIGNES

- 1. Le responsable du site** s'assure de l'ouverture des infrastructures à l'heure prévue et met en place le matériel nécessaire.
- 2. Il vérifie la fiche de composition d'équipe signée du Chef d'Etablissement (des 2 chefs d'établissement si le JO appartient à une autre AS).**
- 3. Il vérifie les licences UNSS obligatoires avec photo (cf. règlement fédéral et règlement intérieur).**
 - a. Si licences sans photo, présenter pièce d'identité avec photo
 - b. Si absence de licence, présenter:
 - Déclaration sur l'honneur de l'enseignant+ pièce d'identité avec photo des élèves
 - Sans pièce d'identité, pas de participation.
- 4. Le responsable des Jeunes Officiels vérifie la carte de jeune officiel et/ou la certification imprimée sur la licence UNSS. Il fait passer les QCM, les corrige/6 et note la pratique de l'arbitre/14**
 - 1 équipe = 1 arbitre certifié niveau départemental au minimum
 - Le JO a son matériel : sifflet, chrono, cartons, etc...

Le JO peut être joueur s'il appartient à l'AS et uniquement si l'organisation le permet.

Organisation Sportive

- Poule de 4 équipes.
- 1/2 finale - finale.
- FOOTBALL - Terrain synthétique